

COMPTE RENDU CSAL DU 17/12/2024

CSAL en re convocation (suite au boycott intersyndical du CSAL du 03/12/2024)

Secrétaire adjoint :

Solidaires (Mme BEAUNEE)

A nos propos, concernant la suppression des ponts naturels, la Directrice a sorti son blabla habituel issu des propos déjà exprimés par la Directrice de la DGFIP auparavant sur ce sujet, sans convaincre aucun des membres des organisations syndicales.

La CGT a indiqué que le jour d'un des ponts naturels, il faudra peut-être envisager une action de grève... A voir en intersyndicale...

Ordre du jour :

1 - Déploiement au 1er avril 2025 d'un centre de gestion financière (CGF) au sein de la DRFIP 21 - pour information

2 - Extension en 2025 de l'expérimentation du rattachement fonctionnel des SLD au PRIE - pour information

3 - Bilan 2023 du télétravail - pour information

4 - Questions diverses (planning prévisionnel des CSAL pour le premier semestre 2025, transfert de la gestion des frais de déplacement à la division SBLIC)

1 - Déploiement au 1er avril 2025 d'un centre de gestion financière (CGF) au sein de la DRFIP 21 - pour information

Le futur CGF portera sur 8 services prescripteurs (SP) :

- 3 SP de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon (DISP) :
département budget Finances (DBF), département des affaires immobilières (DAI) et

direction des ressources humaines (DRH) ;

- 2 SP de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) Grand Centre : direction de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières (DEPAFI) et direction des ressources humaines (DRH) ;
- 3 SP de la délégation interrégionale du Secrétariat général du Ministère de la Justice (DIR-SG) Grand Centre : département immobilier (DI), département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS), État Major.

En 2023, le nombre de DP (DAEBC + SFACT) était de 50 365 et le nombre d'EJ, de 8744.

. Les effectifs du CGF

Le CGF a été dimensionné, lors des travaux de la première phase, à 1 agent A et 17 agents B/C, soit 18 agents.

- 1 agent A, 8 agents B/C (dont 2 pour le pôle RNF-CGF) sont en provenance de la plateforme Justice (DAEBC) ;
- 9 agents B/C sont en provenance de la DRFIP.

Suite (voir document CSAL)

2 - Extension en 2025 de l'expérimentation du rattachement fonctionnel des SLD au PRIE - pour information

Afin d'améliorer le pilotage et l'organisation des services PIE/Domaine, il a été acté, lors du CSAR du 20/12/23 la généralisation à compter du 1er septembre 2024 d'un PRIE dans toutes les DRFIP (hors IDF, Corse et OM) à la suite de l'expérimentation réalisée en 2023 dans 4 régions (AURA, Bretagne, Normandie et Occitanie).

Pour la DRFIP 21, les principes généraux d'organisation et les règles de gestion des emplois ont été inscrites à l'ordre du jour du CSAL du 9 janvier 2024. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du PRIE à la DRFIP 21 ainsi que les règles de gestion des emplois et des ressources humaines des nouvelles structures ont été présentées lors du CSAL du 25 juin 2024.

En parallèle, l'expérimentation lancée à partir du 1er décembre 2022 concernant la mise en place dans les DDFIP, de SLD antennes régionales (SLD AR) rattachés fonctionnellement ou hiérarchiquement au PRIE de la DRFIP s'est poursuivie en 2024 en élargissant le panel des directions expérimentatrices : 5 DRFIP (PACA/Occitanie/Normandie/Grand-Est/AURA) et 14 DDFIP (7 en 2023 et 7 supplémentaires en 2024) ont participé à l'expérimentation élargie des SLD AR : 9 en rattachement fonctionnel et 5 en rattachement hiérarchique.

Suite (voir document CSAL)

3 - Bilan 2023 du télétravail - pour information

Au 31 décembre 2023, 54 924 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail répartis entre les catégories A+ (11,1%), A (24,1%), B (43,6%) et C (21,2%).

Le dispositif s'est poursuivi en 2024 avec 57 872 bénéficiaires d'une ou plusieurs autorisations de télétravail recensés au 30 juin 2024.

Pour la DRFIP21, au 31 décembre 2023, 341 agents bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail répartis entre les catégories A et A+ (35,8%), B (41,3%) et C (22,9%).

Au 30 juin 2024, ce sont toujours 341 agents de la DRFIP 21 qui bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail, avec une répartition légèrement différente : catégories A et A+ (34,0%), B (43,4%) et C (22,6%).

En novembre 2024, 384 agents bénéficient d'une convention de télétravail, soit 58 % des agents de la DRFIP.

Des discussions sur certains (mais peu) chefs de services qui seraient allergiques au télétravail...

Beaucoup de refus sont fait oralement. Les agents ne font pas les demandes, ce qui fausse les statistiques nb de refus.

Nous ne pouvons que conseiller aux collègues de formuler leur demande dans SIRHIUS (les refus seront bcp moins fréquents que par oral...)

Faites nous remonter vos éventuels refus de télétravail qui ne seraient pas justifiés (car parfois, ces refus peuvent être justifiés en effet)

4 - Questions diverses (planning prévisionnel des CSAL pour le premier semestre 2025, transfert de la gestion des frais de déplacement à la division SBLIC)

Contractuels 3ème vague :

- SGC Vénarey : 1 B (18/12/2024)
- 1 Gardien cité Dampierre
- un C au 01/04/2025 au SBLIC : Pour la gestion des frais de déplacement

Chantier Place de la Banque :

Budget 500000 euros (sans relamping + enveloppe pour nouveaux espaces de travail - locaux PRIE)

3 lots attribués, crédits engagés

Les luminaires vont tous être changés

Calendrier prévisionnel :

Les travaux ont débuté. Puis déménagement (arrivées Jean Renaud et PRIE) en juin.

La paierie départementale :

il faut ré-installer les collègues, car le conseil départemental déménagera fin 2026 (Proche Toison d'Or).

Les collègues de la paierie seront à priori installés sur la Boudronnée avant fin 2026. Environ 15 agents + perspective de la mise en place d'un SFACT R7 (+6 agents issus du département) et d'un SFACT Dép (+6 agents issus du département).

Sujet du CSAL (emplois) : incertitude (du fait d'absence de gouvernement)

Protocole de coopération avec la DGDDI : renouvellement du protocole actualisé de quelques dispositions réglementaires + formaliser une coopération qui existe déjà.

Calendrier des CSAL 1^{er} semestre 2025 :

Date CSAL	Date de repli	infos
10/01 (date incertaine)	20/01	CSAL « emplois »
20/03	01/04	
08/04	17/04	Campagne IR
20/06	01/07	TBVS, ...